




# AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

	Centre organisateur		
			
<b>Centre de Gestion des Côtes d'Armor</b>	<b>Centre de Gestion du Finistère</b>	<b>Centre de Gestion d'Ille et Vilaine</b>	<b>Centre de Gestion du Morbihan</b>

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère ouvre et organise, au titre de l'année 2024, pour les collectivités et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.

## L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL de 2<sup>ème</sup> CLASSE Filière animation - Catégorie C

### Conditions d'accès :

Cet examen est ouvert aux adjoints d'animation ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon de ce grade et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

En application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 « les candidats peuvent subir les épreuves d'un concours ou d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier. »

Ainsi, les candidats doivent, pour cette session 2024, remplir les conditions d'accès susvisées **au 31 décembre 2025 et être en activité à la clôture des inscriptions.**

### Nature des épreuves :

Épreuve écrite le jeudi 21 mars 2024	Épreuve orale à partir de juin 2024
Épreuve à caractère professionnel, portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents. (durée : 1 h 30 ; coefficient 2)	Entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, suivie d'une conversation. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve. (durée : 15 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3)

## **Période et modalités d'inscription :**

→ **RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 24 octobre au 29 novembre 2023 inclus auprès du Centre de Gestion du Finistère :**

- **par préinscription, jusqu'à 23h59 (heure métropolitaine) dernier délai, sur les sites Internet :**

➤ **www.concours-territorial.fr**, le portail national des concours et examens professionnels,

➤ ou sur celui du Centre de Gestion du Finistère, **www.cdg29.bzh**.

Une borne d'accès internet est disponible au Centre de Gestion du Finistère pour effectuer la préinscription jusqu'au 29 novembre 2023, 17h00, dernier délai.

→ **DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : 7 décembre 2023 inclus auprès du Centre de Gestion du Finistère :**

- **par voie dématérialisée**, uniquement via l'espace de connexion sécurisée du candidat,

- **par voie postale** (le cachet de la Poste ou d'un autre prestataire faisant foi),

- **à l'accueil** du Centre de Gestion du Finistère, jusqu'à 17 H 00, dernier délai.

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original délivré par le Centre de Gestion du Finistère ou téléchargé sur les sites internet dédiés. Tout dossier d'inscription, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription (ancienne session ou d'un autre Centre de Gestion) ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et refusé. De même, les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

La préinscription effectuée par un candidat ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura « clôturé » en ligne son inscription depuis son espace sécurisé ou que son dossier papier ait été réceptionné, dans les délais, par le Centre de Gestion du Finistère.

***Il est impératif de lire attentivement la brochure de l'examen professionnel consultable sur la plateforme de préinscription, avant toute préinscription.***

**Centre de Gestion du Finistère - Service Concours – 7, boulevard du Finistère - 29000**

**QUIMPER - ☎ 02 98 64 11 30 –**

**Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**

**Adresse mail : [concours@cdg29.bzh](mailto:concours@cdg29.bzh) - Site internet : [www.cdg29.bzh](http://www.cdg29.bzh)**